

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (348)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27000>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 juin 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin demande à Oudin-Leclère de ne pas nuire à ses intérêts par la réponse qu'il fera au syndic de la faillite de Degon, Lépine, qui souhaite tirer parti de la fonte des marchandises saisies à Vervins. Godin l'informe qu'il doit présenter les mémoires des frais du procès qui sont à la charge de Degon, notamment des experts ; dans la mesure où Godin pense qu'il devra finalement payer les frais d'expertise à la place de Degon, il souhaite qu'ils soient établis d'après le tarif de leurs vacations et demande à Oudin-Leclère, qui détient le rapport d'expertise, de lui communiquer les informations. Il demande à Oudin-Leclère de lui communiquer sa note et mentionne des frais imputés à son compte par Delabarre.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Delabarre \[monsieur\]](#)
- [Lépine \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023
